



Accord participe passé des verbes pronominaux

◆ Observez :

Léo et Thomas se sont téléphoné.

Elle s'est levée.

Ils se sont souri.

Elles se sont promenées.

Elle s'en est voulu.

◆ Quand accorder le participe passé des verbes pronominaux ?

Règle :

Le participe passé s'accorde toujours avec son complément d'objet direct en genre et en nombre quand le C.O.D. est placé avant l'auxiliaire « être ».

EXEMPLE 1 :

Elle s'est lavée.

(lavé quoi ? elle-même → s' = COD : placé avant « être » donc on accorde)



Le participe passé ne s'accorde pas quand le COD est placé après l'auxiliaire "être".

EXEMPLE 2 :

Elle s'est lavé la tête.

(lavé quoi ? → la tête (= COD : placé après « être » donc on n'accorde pas)

📌 notez : s' = à elle même → s' = COI complément d'objet indirect



◆ **Quelle est la liste des verbes pronominaux invariables au passé composé ?**

se faire, se parler, se permettre, se plaire, se complaire, se déplaire, se rire, se sourire, se succéder, se téléphoner, s'écrire, se nuire, se mentir, s'en vouloir, se suffire, se faire peur, se rendre compte, se faire mal

◆ **LE CAS DE SE FAIRE+ INFINITIF**

Règle : Se faire est toujours invariable au passé composé.

Exemples :

Elle s'est fait remarquer.

Elles se sont fait disputer.

Ils se sont fait embarquer par la police.